



LE FANTÔME DE LA DIRECTION TERRITORIALE

Les mois passent, les années aussi... et rien ne change à la Direction Territoriale.
Une Direction Territoriale **en expérimentation depuis plus de 4 ans.**

Le constat est clair : C'est un échec total.

D'ailleurs, qui parmi nous peut mettre un visage sur la Directrice Territoriale ? Personne. Vous avez été nombreux à nous poser la question lors du dernier mouvement :

“Qui est cette personne ?”

Même certains de ses voisins sur le domaine ne la connaissent pas. C'est un fantôme, le fantôme de la DT.

Un fantôme qui erre dans les sous-bois de l'arboretum...

Un fantôme qui veut tout changer, même ce qui fonctionne bien.

Ce même fantôme qui, prétextant une réunion de dernière minute, cherche à éviter la visite d'un Député de la République.

Mais vous aviez peur de quoi ?

Qu'il vienne intervenir dans l'officialisation de la DT ?

Dixit vos paroles : **“Monsieur le Député a l'interdiction formelle d'entrer dans les locaux du CSP.”**

Petit rappel utile : La DT n'existe toujours pas officiellement.

Vous n'avez aucun pouvoir légal.

Les locaux du CSP appartiennent au CD du Port, tout comme le personnel mis à votre disposition. **Ils dépendent toujours du CD du Port.**

Comme le H de Hawaï, vous ne servez à rien.

Madame, quel est votre rôle ?

Connaissez-vous les problématiques des établissements pénitentiaires de La Réunion ?

Participez-vous aux CSA dans ces établissements ? NON.

Tout cela semble vous être égal.

Pour vous et votre adjointe, venue à La Réunion par dépit et faute d'affectation en Polynésie ici, c'est les vacances. **Un Village Vacances Familles, version Direction Territoriale.**

Non, nou lé pa un mang à terre. Nou lé fort, nou lé fier. Nou laisse person rabaisse a Nou.

FO JUSTICE n'attendra pas éternellement vos réponses sur des sujets cruciaux :

- L'arrêt des transferts de détenus du CP Majicavo vers le CD du Port
- La création de l'ELSP du CD du Port avec les effectifs nécessaires
- La régularisation des mises à disposition dans les établissements
- Le remplacement de tous les départs à la retraite

FO JUSTICE dit STOP au retrait brutal, en une seule fois, des sommes versées par erreur aux agents.

FO JUSTICE EXIGE que la récupération de ces montants soit étalée sur plusieurs Comme piment, avec Nou y maille pa ! **NOU VA MONTE A OU BIENTÔ DE QUEL CÔTÉ BRINGELLE Y CHARGE.**

Au Port, le 30 mai 2025

FO JUSTICE CD LE PORT

